Association étudiante de l'Université McGill
Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Students' Society of McGill University
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.
ssmu.ca | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

POLITIQUE DE DÉSINVESTISSEMENT POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Présentée à l'assemblée générale : 2021/02/16
Adoptée par le conseil législatif : 2021/02/27
Ratifiée par le conseil d'administration : 2021/07/22
Expire : 2026/01/01
Motion adoptée (Lien)

1. Champ d'application

La présente politique s'appliquera aux membres dirigeants de l'Association pour la durée de leur mandat. Elle servira de guide pour la prise de décision et de plan de plaidoyer concernant le désinvestissement de l'Université McGill des sociétés et des institutions impliquées dans des violations des droits de la personne et d'autres pratiques néfastes.

2. Interprétation

L'esprit et le contenu de cette politique concernent le comportement préjudiciable de l'Université McGill, des entreprises et des institutions d'État à l'île de la Tortue (Canada) et à l'étranger. Cette politique ne sera pas utilisée comme une base ou une justification de racisme ou de xénophobie de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, de racisme anti-asiatique, de sinophobie ou d'antisémitisme.

3. Contexte général

La constitution de l'AÉUM stipule que « l'AÉUM s'engage à faire preuve de leadership en matière de droits de la personne [et] de justice sociale »[1]. De plus, les membres du corps étudiant de McGill ont toujours fait campagne contre les investissements dans des entreprises qui démontrent un manque de

[1] Constitution de l'Association étudiante de l'Université McGill, 2017, p. 5

responsabilité, d'éthique et de respect des droits et de la dignité d'autrui[2].

Tout au long de son histoire, l'Université McGill a désinvesti pour des raisons morales et politiques (par opposition à des raisons purement financières) à plusieurs reprises depuis les années 1980, y compris des entreprises faisant des affaires dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, des sociétés faisant des affaires au Myanmar sous le régime militaire, et des compagnies de tabac[3].

Au moment de la création de cette politique, le portefeuille d'investissement actuel[4] de l'Université McGill comprend toutefois des investissements dans des entreprises qui permettent et profitent de multiples formes de violence systémique, notamment le vol de terres coloniales, la destruction de l'environnement, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. À ce titre, toute action de plaidoyer ou politique entreprise en vertu de la présente politique inclura les sociétés, entreprises et institutions suivantes décrites ci-dessous.

3.1. Pipeline de TC Energy Corporation et Coastal GasLink

L'Université McGill investit 4 770 450 $ dans TC Energy Corporation, propriétaire du gazoduc Coastal GasLink, dont la construction a provoqué l'invasion, la colonisation et la destruction des terres de la nation Wet'suwet'en. Malgré la pandémie de COVID-19, la construction de pipelines est en cours, tandis que le gouvernement canadien continue de militariser le territoire Wet'suwet'en, et l'expansion des camps pour le personnel des pipelines continue d'exacerber la violence contre les femmes, les enfants et les personnes bispirituelles autochtones, ainsi que les risques d'épidémies de COVID-19 au sein des communautés Wet'suwet'en[5]. TC Energy a affiché un mépris similaire pour les droits des Autochtones au Mexique[6].

3.2. Armes, crimes de guerre et crimes contre l'humanité

3.2.2. Lockheed Martin

224 019,33 $ du fonds de dotation de McGill sont générés par Lockheed Martin, le développeur d'armes telles que l'hélicoptère Black Hawk[7] et l'avion de combat F-35 qui ont été utilisés dans des conflits violents à travers le monde[8]; Sikorsky, une filiale de Lockheed Martin, fournit des avions militaires et à voilure tournante aux cinq branches des forces armées américaines et fournit des services militaires dans 40 pays[9].

En 2018, une bombe GBU-12 Paveway II fabriquée par Lockheed a été larguée par les forces

[2] Divest McGill célèbre le deuxième anniversaire de la présentation de sa pétition
[3] Motion Regarding Divestment from Fossil Fuel, September 12, 2018

saoudiennes sur un bus scolaire au Yémen, tuant 40 enfants[10]. En novembre 2018, 6 872 civils au Yémen avaient été tués et 10 768 blessés, la majorité par des frappes aériennes de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et soutenue par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)[11].

3.2.3. Re/Max

L'Université McGill investit 824 761 $ dans Re/Max, qui vend des biens immobiliers dans des colonies israéliennes illégales sur des terres palestiniennes volées[12], facilitant ainsi et profitant[13] du transfert de colons israéliens en territoire palestinien occupé par le gouvernement israélien, en violation de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève[14 15]. Interdites par le droit international[16], les politiques de colonisation israéliennes dans les territoires occupés[17] militairement exacerbent la violence systématique infligée aux Palestiniens autochtones par les colons et les soldats israéliens[18].

3.2.4. Oshkosh Corporation

L'Université McGill investit 500 706 $ dans Oshkosh Corporation, une entreprise de camions industriels qui fournit des véhicules à plus de 20 organisations militaires du monde entier[19], jouant ainsi un rôle actif dans le complexe militaro-industriel mondial et alimentant le militarisme violent dans le monde entier. En particulier, Oshkosh Corporation a fourni des véhicules à l'armée américaine pour son invasion et son occupation de l'Irak[20], ainsi que pour la guerre de l'armée saoudienne au Yémen[21 22]. Les véhicules d'Oshkosh Corporation sont également utilisés pour transporter les soldats et les armes de l'armée israélienne[23], qui a tué plus de 11 000 Palestiniens depuis 1987[24] et a commis un nombre alarmant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au cours des dernières décennies, notamment la torture généralisée[25] de prisonniers palestiniens adultes et enfants[26], le déplacement forcé massif de communautés palestiniennes[27], le ciblage délibéré de civils lors de l'attaque de 2014 contre la bande de Gaza[28], le massacre de plus de 190 civils non armés lors des manifestations de Gaza de 2018-2019[29 30] et l'application d'un régime d'apartheid dans les territoires palestiniens occupés[31 32 33].

3.3. Travail forcé et génocide

L'Université McGill investit 665 281 $ dans Puma et maintient des investissements inférieurs à 500 000 $ dans Foot Locker, Nordstrom et Kohl's, qui sont tous quatre complices du recours au travail forcé ouïghour[34 35]. Depuis 2017, le gouvernement de la République populaire de Chine a opéré « un régime carcéral intense et sans précédent » au Turkestan oriental (Xinjiang), composé de plus de

[4] Geneva Convention Relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War of 12 August 1949
[5] Chapter 3: Israeli Settlements and International Law

380 camps d'endoctrinement politique pour les Ouïghours et d'autres minorités ethniques musulmanes[36].

Après avoir examiné les témoignages et les mémoires détaillant les détentions massives[37], le travail forcé, la surveillance généralisée de l'État[38] et le contrôle de la population[39], le Sous-comité des droits internationaux de la personne du gouvernement du Canada a affirmé que la persécution des Ouïghours au Turkestan oriental (Xinjiang) répond à la définition du génocide énoncée à l'article II de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide[40].

4. Mandats

4.1. Plaidoyer externe

Le bureau de la vice-présidence (affaires externes), de concert avec les organisations étudiantes militantes sur le campus, mobilisera une campagne de la communauté étudiante et de membres de la communauté de McGill.

Cette campagne plaidera pour que l'Université McGill se désengage, s'abstienne d'investir ou mette fin à toute autre relation avec les entreprises ou autres institutions énumérées dans la présente politique.

À la discrétion de la vice-présidence (affaires externes), en consultation avec les intervenants concernés, cette campagne comprendra, sans toutefois s'y limiter :

a) Rencontre avec les associations étudiantes intéressées ;
b) Organisation de manifestations, de démonstrations et d'autres événements autour du campus ; et
c) Utilisation des plateformes de médias sociaux et des canaux de communication de l'Association pour promouvoir le désinvestissement.

4.2. Plaidoyer universitaire

4.2.1. Sénat

Les bureaux de la vice-présidence (affaires universitaires) et de la présidence plaideront pour que l'Université McGill se désengage, s'abstienne d'investir ou mette fin à toute autre relation avec les entreprises ou autres institutions énumérées dans la présente politique.

Ce faisant, les bureaux de la vice-présidence (affaires universitaires) et de la présidence utiliseront,

entre autres, les mesures suivantes :

a) Réunions avec le corps professoral, le personnel et les anciens élèves ;
b) Accès institutionnel aux comités et aux organes directeurs ;
c) Motions, questions et révisions de politiques du sénat ;
d) Examen des documents pertinents mis à la disposition du sénat et demande de documents au secrétariat, au besoin.

Le bureau de la vice-présidence (affaires universitaires) informera le caucus sénatorial du contenu de la présente politique et, plus particulièrement, de la position de l'Association sur le désinvestissement des entreprises décrites dans la présente politique.

4.2.2. Conseil des gouverneurs

L'Association, par l'entremise des bureaux de la vice-présidence (affaires externes) et de la vice-présidence (affaires universitaires), plaidera auprès du Conseil des gouverneurs sur la question du désinvestissement ou de la résiliation des relations avec les sociétés susmentionnées.

Ce plaidoyer comprendra, mais sans s'y limiter :

a) La présentation d'une déclaration de préoccupation au comité consultatif sur les questions de responsabilité sociale du Conseil des gouverneurs ; et
b) Réunions avec les membres du comité consultatif sur les questions de responsabilité sociale du Conseil des gouverneurs, et du Conseil des gouverneurs en général.

4.3. Sensibilisation

L'Association s'efforcera de mener des activités de sensibilisation et d'éduquer les membres de la communauté de McGill sur le contenu de cette politique et sa position sur le désinvestissement des entreprises complices des cas susmentionnés de préjudice social.

4.3.1. À cet effet, les bureaux de la vice-présidence (affaires externes) et de la vice-présidence (affaires universitaires) feront la promotion du plaidoyer entrepris en vertu de la présente politique et informeront régulièrement les membres des progrès du désinvestissement de McGill des institutions énumérées dans la présente politique ;

4.3.2. Ces promotions et mises à jour seront conformes à celles de la campagne « Connaissez vos droits » et aux diverses campagnes politiques entreprises par le bureau de la vice-présidence (affaires externes) et utiliseront les canaux de communication de l'Association, au besoin.

5. Responsabilité

Le bureau de la vice-présidence (affaires externes) sera chargé de surveiller et de contrôler la conformité à la présente politique et de faire rapport au conseil législatif sur sa mise en œuvre.

5.1. À cette fin, la vice-présidence (affaires externes) consultera régulièrement les directions mandatées en vertu de la présente politique sur la mise en œuvre de leur mandat.

5.2. Les consultations éclaireront un rapport, présenté deux fois par année au conseil législatif par la vice-présidence (affaires externes).

5.3. Le comité de responsabilité sera avisé si une direction omet de faire rapport rapidement sur son mandat et enquêtera sur ces infractions conformément au mandat du comité.